

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE

La première catégorie est celle des **politiques sectorielles**. Il s'agit d'outils qui permettent le développement d'entreprises collectives dans des secteurs stratégiques pour les acteurs québécois de l'économie sociale. Ces secteurs comprennent entre autres l'habitation communautaire, l'environnement, la culture, les services aux personnes, la petite enfance, les loisirs et le tourisme social, les communications, les nouvelles technologies. Dans ces cas, il s'agit de politiques qui identifient nommément l'économie sociale et qui mettent à la disposition de ces entreprises collectives des outils financiers et autres pour soutenir leur développement et pour reconnaître le rôle social qu'elles jouent dans la société.

Une deuxième catégorie de politiques publiques en faveur de l'économie solidaire regroupe celles qui permettent le **développement sur une base territoriale**. Nous avons au Québec une politique de développement local et régional qui reconnaît et soutient des instances de concertation de la société civile afin de permettre à un ensemble d'acteurs de l'entreprise privée, des syndicats, des institutions, des associations citoyennes et des acteurs de l'économie sociale, de s'impliquer directement dans le développement économique et social de leur milieu. Dès l'adoption de cette politique en 1997, l'État québécois a intégré des outils de soutien à l'émergence d'initiatives relevant de l'entrepreneuriat collectif dans toutes les collectivités à

travers le Québec. Cette politique est loin d'être parfaite et l'importance accordée au soutien à l'économie sociale varie d'une collectivité à l'autre car elle dépend du rapport de force entre les divers acteurs économiques et sociaux sur le territoire. Mais dans les lieux où les alliances ont été construites entre l'ensemble des acteurs sociaux en faveur du développement d'une économie inclusive et démocratique, l'économie sociale a su prendre une place de plus en plus importante dans le développement du territoire.

Une troisième catégorie de politiques publiques en faveur de l'économie solidaire est plus **générique**. Elle touche toutes les initiatives de l'économie sociale, peu importe le secteur d'activité et le territoire d'appartenance. Il s'agit d'outils financiers, d'outils d'aide technique et d'accompagnement des projets, d'outils de formation et d'outils de recherche et de développement. Ici encore, les politiques publiques doivent absolument reconnaître le caractère spécifique, démocratique et solidaire de ces initiatives et non pas tenter de les forcer à se conformer au modèle de l'entreprise privée à but lucratif. Ainsi, on ne peut pas calculer des rendements de nos entreprises simplement sur un plan financier – au contraire, les politiques publiques doivent reconnaître le rendement social et environnemental de nos actions et permettre à nos entreprises de se développer en tenant compte de toutes ces dimensions.

Politiques publiques dédiées au développement de l'économie sociale au Québec

Politiques sectorielles	Programmes	Budget
Centre de la petite enfance	Contribution financière de l'État à l'achat du service de garde dans un CPE.	800 M \$ / an
Ressourceries	Programme d'aide aux entreprises d'ÉS oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles. Financement sous forme de subvention non-récurrente pouvant atteindre 300 000\$.	22 M \$ sur 5 ans
Habitation communautaire	Programmes <i>Accès-logis</i> et <i>Logement abordable</i> . Investissements publics sous forme de subvention et de prise en charge d'une partie des hypothèques pour la construction de 9000 unités de logement collectif (coopératives et organismes sans but lucratif).	700 M \$ sur 3 ans
Aide domestique	• Programme d'exonération financière des services d'aide domestique. Le programme couvre une partie du coût d'achat du service d'entretien ménager, selon le niveau de revenu du client.	46 M \$ / an
	• Fonds de consolidation des entreprises d'aide domestique	7 M \$ sur 3 ans
Périnatalité	Le programme couvre une partie du coût d'achat par les parents des services offerts par un Centre de ressources périnatales.	1,5 M \$ / an
Secteurs « émergents »	Fonds de consolidation qui finance des projets de développement d'entreprises dans les secteurs suivants : Culture, Loisir culturel et scientifique, TIC, Médias communautaires, Tourisme social et culturel, Restauration solidaire.	7,5 M \$ sur 3 ans
Développement local		
Fonds locaux de développement	Fonds de démarrage et de développement des entreprises d'économie sociale, gérés localement par les Centres locaux de développement	16 M \$ / an
Structuration et réseautage		
Fonds de support au développement des infrastructures	Programme de financement couvrant 50% des coûts de rénovation et d'acquisition d'infrastructures et d'équipement majeur	20 M \$ sur 3 ans
Programme de soutien aux regroupements sectoriels en économie sociale.	Ce programme favorise le réseautage des entreprises d'ÉS et la mise en marché de leurs produits et services.	4,5 M \$ sur 3 ans